

FORMULAIRE A

(à conserver par le gérant de la structure réceptive)

TAXE DE SÉJOUR – CERTIFICAT D'EXONÉRATION

(Chauffeurs d'autobus, accompagnateurs touristiques, qui assistent des groupes organisés par des agences de voyage. L'exonération s'applique à un chauffeur et un accompagnateur chaque 25 participants, selon l'article 5, par. 1 du Règlement sur la taxe de séjour approuvé sur décision du Conseil Municipal numéro 97 du 21 décembre 2017)

JE SOUSSIGNÉ/ÉE _____

NÉ/É À _____ PROV. _____

LE ____/____/____ DOMICILIÉ/ÉE À _____ PROV. _____

RUE/PLACE _____ N. _____ CP _____

TÉL _____ E-MAIL _____

CODE FISCAL																			
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Conscient qu'avec la décision du Conseil Municipal N. 97 di 21/12/2017 la Municipalité de Abbadia San Salvatore a institué la taxe de séjour prévue par l'art. 4 du D.Lgs. 23/2011, à partir du 20/02/2018

DÉCLARE

AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ AUPRÈS DE LA
STRUCTURE RÉCEPTIVE _____ POUR

L'UNE DES RAISONS SUIVANTES:

EN TANT QUE CHAUFFEUR D'AUTOBUS

EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR TOURISTIQUE

ASSISTANT DES GROUPES ORGANISÉS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ

RUE/PLACE _____ N. _____ VILLE

CP _____

CODE FISCAL																			
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE TVA _____

EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR RESPONSABLE DU GROUPE COMPOSÉ DE _____ PARTICIPANTS.

Le déclarant a signé la présente déclaration, options et informations comprises, conscient des sanctions pénales qu'il encourt en cas de déclarations mensongères, conformément aux prescriptions de l'article 76 du DPR 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle ne peut plus bénéficier des

avantages dérivant de la mesure prise sur la base de la déclaration, tel que prévu par l'article 75 du DPR 445/2000.

Le présent certificat est délivré sur la base des articles 46 et 47 du DPR n. 445 de l'an 2000 et modifications suivantes.

Note d'information ex. art. 13 Décret Législatif N. 196/2003 pour le traitement des données personnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Décret Législatif n. 196 du 30 juin 2003, la Municipalité de Abbadia San Salvatore, en tant que personnalité juridique Titulaire et Responsable du traitement des données personnelles, vous informe que les informations que vous nous avez fournies seront traitées, même avec des instruments informatiques, dans la limite de la réglementation en vigueur, uniquement pour les finalités prévues par la présente mesure. Le gérant de la structure réceptive est tenu de conserver pendant cinq ans ledit certificat, afin de permettre à la Municipalité de Abbadia San Salvatore, agissant en tant que titulaire du traitement des données qui y sont fournies, d'effectuer les contrôles fiscaux nécessaires.

Dans le cadre de ce même traitement, vous aurez la faculté d'exercer vos droits aux termes de l'article 7 du Décret Législatif n. 196/2003.

(lieu et date) _____ Lu et approuvé _____

NOTES :

ANNEXES: copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____ SIGNATURE _____

N.B.: L'EXONÉRATION S'APPLIQUE AUX CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET ACCOMPAGNATEURS TOURISTIQUES, QUI ASSISTENT DES GROUPS ORGANISÉES PAR DES AGENCES DE VOYAGE. L'EXONÉRATION S'APPLIQUE À CHAQUE CHAUFFEUR D'AUTOBUS ET À UN ACCOMPAGNATEUR TOURISTIQUE TOUS LES VINGT PARTICIPANTS.